



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°48/2026

MC/SM/DDS/MP

Convocation en
date du :
20/03/2026

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
27
Présents :
24
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..
Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier).

Séance du 27 mars 2026 à 18h00.

Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,
M. Thierry CO, Mme Danielle HERBAIN, Mme Michelle DUNYACH,
M. Frédéric DEPERROIS, Mme Nadia PUIG, M. Alain LLAURENSY,
Mme Agnès DI FRANCESCO, Adjointes au Maire,
M. Jean-Marie CORCOY, M. Philippe PICAS, Mme Patricia PEREZ,
M. Alain FUZEAU, Mme Michèle PAOLI, M. Philippe DELATTRE,
Mme Martine MASCARAQUE, M. Eugénio SANCHEZ, Mme Valérie
BRAY, M. Jordi AUVERGNE, Mme Christiane GASTAL, M. Jean
LE POTIER, M. Alexandre REYNAL, Mme Isabelle PARQUIN, M. François
ANDRE, M. Albano BORGES, Conseillers Municipaux.

Procurations : M. Jean-Victor HERETE a donné procuration à
Mme Marie COSTA, Mme Martine ANDRES a donné procuration à
M. Thierry CO, M. Olivier REYNAL a donné procuration à M. Albano
BORGES.

Secrétaire de séance : M. Alain LLAURENSY.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : ÉCHANGE ENTRE LA VILLE
D'AMÉLIE-LES-BAINS PALALDA ET LA COPROPRIÉTÉ DE LA
RÉSIDENCE « MON TRESOR » D'UNE BANDE DE TERRAIN PRISE
SUR LES PARCELLES A1351 ET A1352, ET D'UNE PARTIE
D'ESCALIER SITUÉE SUR LA PARCELLE A2231**

Le Président de séance expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.318-3 et
R.318-10,

Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment ses articles R.141-4 et
suivants,

Considérant que, d'une part, la mairie souhaite procéder à un aménagement
de voirie en vue du projet de reconversion de l'ancienne maison de santé du
site des Terrasses,

Considérant que, d'autre part, la copropriété de la résidence « Mon Trésor » souhaite dans le futur créer plusieurs places de parking,

Considérant qu'en conséquence, la mairie a proposé d'échanger une partie de l'escalier, à savoir : de la marche la plus haute à la marche située au niveau du mur de soutènement, situé sur la parcelle A2231 et propriété de la résidence MON TRÉSOR, contre une bande de terrain prise sur les parcelles A1351 et A1352, propriété de la ville, entre le mur de soutènement et la résidence,

Considérant que les copropriétaires se sont prononcés favorablement et ont accepté cet échange lors de l'assemblée générale en date du 26 mars 2024,

Considérant qu'il revient désormais à la commune d'acter cet échange afin de permettre la régularisation par acte authentique,

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la commune valide l'échange précité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION

des membres présents et représentés

DÉCIDE de valider l'échange et le transfert des parcelles comme décrit ci-dessus,

CHARGE l'étude de Maître GARRIGUE de la rédaction des actes relatifs à cet échange,

DIT que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et la charge de procéder aux démarches et formalités nécessaires à la concrétisation de ce projet et à signer toutes les pièces utiles en la matière.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Marie COSTA**

**Le secrétaire de séance,
Alain LLAURENSY**

